



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°HAI/80/2023/02

**ARRÊTÉ**  
**portant habilitation de l'AEPE GINGKO en vue de réaliser des analyses  
d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale  
pour le département de la Somme**

**LE PRÉFET DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu** le code de commerce, en particulier ses articles L. 752-6 et R. 752-6 à R. 756-3 ;
- Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 modifiée, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de la Somme, M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, à compter du 24 juillet 2023 ;
- Vu** le décret du 21 juillet 2023 portant nomination de M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
- Vu** le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- Vu** le décret n°2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation commerciale ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 portant délégation de signature de M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
- Vu** le dossier de demande d'habilitation déposé le 2 août 2023 par l'AEPE GINGKO, dont le siège social est situé 66 rue du Roi René à LA MÉNITRÉ (49250), représenté par Stéphane GANG en sa qualité de gérant, en vue de réaliser les analyses d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** – L'habilitation n°HAI/80/2023/02 de l'AEPE GINGKO, dont le siège social est situé 66 rue du Roi René à LA MÉNITRÉ (49250), représenté par Stéphane GANG en sa qualité de gérant, en vue de réaliser les analyses d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme est accordée à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2.** – La présente habilitation est valable sur l'ensemble du département de la Somme, pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite.

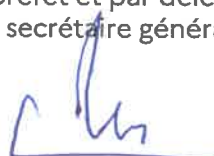
**ARTICLE 3.** – Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation sont les suivantes :

- M. François QUER ;
- M. Luc MACHECOURT.

**ARTICLE 4.** – Le secrétaire général de la préfecture de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le **29 SEP. 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



Emmanuel MOULARD